

Image not found or type unknown



Les crédits à payer après le divorce

Par **soleil1**, le **13/11/2008** à **15:09**

bonjour, je suis divorcée avec 2 enfants à charge. Mon ex-epoux a pris à sa charge la totalité des crédits contracté pendant notre mariage(sans contrat). Il a déposé dossier surendettement mais ils n'ont appliqué le jugement de notre divorce que ferai-je svp et si vous avez un avocat spécialisé de surendettement à me conseiller jevous remercie par avance de votre aide.